

Etablir une demande de remboursement forfaitaire de TVA

1 - Assurez-vous de détenir un numéro de SIRET.

Si ce n'est pas le cas, contactez la Chambre d'agriculture du département dont dépend votre propriété. Ils vous transmettront un formulaire de déclaration de création d'une entreprise agricole (Formulaire P0 pour les personnes physiques, formulaire M0 pour les personnes morales). Cette démarche est totalement gratuite.

2 - Adressez une attestation de versement à l'acheteur (ou aux acheteurs) de vos bois sur l'année précédent votre déclaration.

Vous trouverez sur notre site le modèle d'attestation de versement à pré-remplir (en haut à gauche coordonnées de l'acheteur, ensuite vos coordonnées et les sommes que vous avez perçues l'année n - 1). L'acheteur de vos bois doit vous retourner cette attestation dûment complétée et signée.

Une fois que vous détenez le n° de SIRET et l'attestation signée et complétée par l'acheteur :

3 - Complétez l'imprimer CERFA 3520 (cf sur notre site Internet) selon modalités indiquées en rouge sur notre exemple et retournez l'ensemble **en deux exemplaires** au Centre des Impôts dont dépend votre propriété (y joindre un RIB si nécessaire)